

Le 10 août 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 août 2020 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. M. Frédéric Lagacé, conseiller, et Mme Marie LeBlanc, conseillère, sont absents.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

13 990

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Gina Charest
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE

13 991

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2020

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020.
ADOPTÉE

13 992

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JUILLET 2020

**Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de juillet 2020 au montant total de 320 665,68 \$.
ADOPTÉE

13 993

4. MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020 DU CONSEIL

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles modifie le calendrier 2020 de ses séances en tenant une séance ordinaire le mardi 10 novembre 2020 à 19 h 30 et ce, en remplacement du lundi 9 novembre précédent.
ADOPTÉE

13 994

5. UTILISATION DU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE

ATTENDU l'article 99 de la Loi sur les cités et villes;
Pour ce motif,

**Il est proposé par Gina Charest
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine et autorise le trésorier et la trésorière-adjointe à utiliser au besoin le compte avantage entreprise de la Ville de Trois-Pistoles à la Caisse Desjardins des Basques afin de bénéficier d'un taux d'intérêt plus élevé pour les sommes détenues par la Ville dans cette institution.

ADOPTÉE

13 995

6. PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) - VOLET 1

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu à l'unanimité,

Que : le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

Que : le Conseil municipal autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

13 996

7. RESSOURCES HUMAINES : MANDAT AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles doit procéder à cinq travaux et évaluation en gestion des ressources humaines requis d'ici la fin de l'année 2020;

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte la proposition d'honoraires professionnels du 10 juillet 2020 du Carrefour du capital humain de l'UMQ au montant de 12 675 \$ (plus taxes) auquel peut s'ajouter les frais afférents. Le mandat consiste à la révision de la structure salariale du personnel cadre, la révision de la politique des conditions de travail des cadres, l'évaluation d'une unité de travail, la révision des descriptions de postes des employés syndiqués et de l'évaluation du maintien de l'équité salariale. Le mandat consiste à conseiller et accompagner les gestionnaires dans la prise de décision et de suggérer et/ou compléter des outils d'analyse (descriptions, tests, enquête, entretien, validation, rapport);

Que : le Conseil municipal mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la conclusion de cet engagement.

ADOPTÉE

8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 787)

Mme Gina Charest, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre. Ce règlement et un autre règlement, à être adopté au même moment, remplaceront le « Règlement n° 787 concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité ». À cette fin, Mme Charest dépose le projet de règlement n° 844 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES (REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 787)

M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les nuisances. Ce règlement et un autre règlement, à être adopté au même moment, remplaceront le « Règlement n° 787 concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le

bien-être général et la sécurité ». À cette fin, M. Côté-Philibert dépose le projet de règlement n° 845 concernant les nuisances.

10. DIVULGATION CONCERNANT LES RÉOLUTIONS # 13 984 ET # 13 986

Puisqu'il était absent lors de la séance ordinaire du 13 juillet dernier et conformément à la Loi, M. Maurice Vaney déclare qu'il avait un intérêt dans des questions abordées par le Conseil lors de l'adoption des résolutions # 13 984, concernant l'engagement de la main-d'œuvre étudiante, et # 13 986, concernant des dépenses à venir pour des animations estivales à Trois-Pistoles. La première résolution touche un membre de sa famille tandis que la seconde concerne une aide financière pouvant être versée à un organisme sur lequel siège M. Vaney à titre d'administrateur, soit *Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.* De plus, M. Vaney précise qu'il n'était pas présent lorsque ces sujets ont été abordés par les membres du Conseil lors de toute réunion non publique.

13 997

11. DIVERS (DON)

**Il est proposé par Maurice Vaney
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles verse une aide financière de 1 000 \$ à l'organisation « Baseball junior Trois-Pistoles » pour la saison 2020.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13 998

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux, maire

Benoit Rheault, greffier